

outil : Charte Natura 2000	MILIEU : La pratique du canoë-kayak			
objectifs et résultats escomptés	FA2 : sensibiliser les gestionnaires d'activités nautiques et développer une charte canoë <ul style="list-style-type: none"> - Limiter le dérangement des espèces sensibles et développer des zones de quiétude - Sensibiliser les usagers du site à la richesse de la ZPS 			
Espèces d'intérêt visées : Petit gravelot, Guêpier d'europe, Martin-pêcheur d'europe, Hirondelle de rivage				
Localisation - périmètre d'application : Engagement sur le linéaire de cours d'eau (au sein du périmètre N2000) sur lequel intervient le club de canoë-kayak.				Niveau de Priorité 1
Public concerné : gestionnaires d'association de développement des activités de canoë				
Engagements et modalités de réalisation de la mesure :				
<u>Dans le cas d'un parcours encadré :</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - Proscrire les arrêts et bivouacs sur les bancs alluvionnaires sensibles repérés avec l'animateur sauf raisons impératives de sécurité. - Limiter les manifestations bruyantes. - Eviter les rives sensibles repérées avec l'animateur. Privilégier un passage le long de la rive opposée sauf raisons de sécurité. - les dépôts de déchets sont interdits 				
<u>Dans le cas d'un parcours libre :</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - Informers les usagers des engagements précédemment cités et leur fournir les outils nécessaires (cartes avec zones sensibles localisées, vérifier la possession de sacs poubelles ou à défaut leur en fournir...) 				
<u>Dans tous les cas :</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - Distribuer les plaquettes d'information sur les espèces et enjeux Natura 2000 mises à disposition par l'animateur - Localiser avec l'opérateur le parcours engagé dans la charte. Une cartographie de localisation du parcours sera réalisée et transmise à la DDT comme élément de contrôle des engagements. 				
Recommandations :				
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les embarquements et débarquements uniquement dans des zones prévues à cet effet. - Limiter la taille des groupes en période de nidification. 				
Justificatifs/contrôles :				
Cartographie de localisation du parcours.				
Contrôle sur place.				
Maître d'Ouvrage potentiel : CG55				
Maitrise d'oeuvre potentiel : animateur du site				
partenaires potentiels : gestionnaires d'activités de canoës, VNF				
Coût/plan de financement/Aides et modalités de versement				
Temps d'animation : diagnostic des zones sensibles				
<u>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</u>				

2012	2013	2014	2015	2016
X	X	X	X	X